

HONORAIRES DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR LA TRANSACTION

HONORAIRES DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR LA TRANSACTION D'IMMOBILIER D'HABITATION

Durée des mandats : 3 mois (sauf accords particuliers)
Résiliation : avec un préavis de deux semaines
Les honoraires s'entendent TTC à la charge du vendeur :

POUR LES HABITATIONS :

0 €	à	120 000 €	=	Forfait de 6 000 € TTC
120 001 €	à	240 000 €	=	5,00 %
240 001 €	à	450 000 €	=	4,00 %
450 001 €		ET PLUS	=	3,00 %

POUR LES GARAGES :

Forfait fixe de 1 500 €

FONDS DE COMMERCE ET CESSION DE DROIT AU BAIL :

Honoraires **AGDA Entreprise**.

HONORAIRES DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR LES ESTIMATIONS DE BIENS

180 € TTC pour un appartement, offert suivi d'un mandat
300 € TTC pour une maison, offert suivi d'un mandat

HONORAIRES DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR LA RÉDACTION DE BAIL COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL

Le mandataire aura droit à ses honoraires de rédaction de bail dont la charge incombera au locataire pour 20 % du loyer annuel hors taxe, et au mandant pour 20 % du loyer annuel hors taxe.

Barème mis à jour le 9 mars 2021.



MalherbeImmobilier
groupe AGDA immobilier

Vente • Location • Syndic

La proximité d'une agence,
la force d'un groupe

www.malherbe-immobilier.fr
contact@malherbe-immobilier.fr

04 76 25 23 61

113 Avenue Jean Perrot,
38100 Grenoble



SARL au capital de 9 200 €
SIRET 323 902 148 00044
N°TVA intracommunautaire
FR32323902148
Code APE 6831Z
Adhérent de la caisse de garantie GFC
58, rue Général Ferrié
38100 Grenoble
N° carte professionnelle CPI
3801 2016 000 010 134
Délivrée par la CCI de Grenoble